

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le vingt neuf Juin deux mille vingt.

Etaient présents :

CARTON Olivier  
PUDWELL Karine  
NOREL Roger  
DEBRIS Peggy  
LEPRETRE Pascal  
LIBERT Patricia  
POMMELET Rodrigue  
ROBLIN Natacha  
SAILLY Christophe  
BEAUDLET Myriam  
LELEU Jean-Philippe  
LAMBERT Elodie  
GINOLIN Frankie  
GRAVELINES Isabelle  
EFFNER Jean-Pierre

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Libert Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du précédent procès-verbal.

### **I - Vote des taux d'imposition 2020**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales. Les taux des contributions directes décidés par le Conseil Municipal, à l'unanimité, sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	:	10 %
Foncier bâti	:	22.84 %
Foncier non bâti	:	25.23 %

### **II – Désignation du délégué pour la Fédération Départementale d'Energie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les représentants au sein de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais sont renouvelables en même temps que les Conseillers Municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer comme représentant au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

- Madame Elodie LAMBERT

### **III – Convention pour la gestion des Espaces naturels sensibles**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de partenariat pour la gestion des espaces naturels sensibles entre le Syndicat Mixte Eden 62 et la Commune de DANNES.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Monsieur le Maire rappelle que les délégués au comité syndical EDEN 62 sont renouvelables en même temps que les Conseillers Municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer comme délégués au comité syndical EDEN 62

Titulaire : Mr Roger NOREL

Suppléants : Mr Jean-Philippe LELEU  
Mr Olivier CARTON

### **IV- Renouveaulement de la Commission Communale des Impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précitées.

Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

Monsieur Arnaud BEAUDLET  
Monsieur Denis BEAUMONT  
Madame Natacha BIGOT épouse ROBLIN  
Monsieur Christophe BOUCHEZ  
Madame Magali COFFRE épouse ROUSSEL

Monsieur Jean-Paul DANCOISNE  
Monsieur François DEBRIS  
Monsieur Alain DELPORTE  
Monsieur Thierry DELVOY  
Madame Jeannine DUCROCQ épouse VARLET  
Monsieur Stéphane HECQUET  
Monsieur Michel LECAILLE  
Monsieur Georges LEFEBVRE  
Monsieur Pascal LEPRETRE  
Monsieur Jean-Jacques LEROUGE  
Madame Anne-Sophie LORIDAN  
Monsieur Patrick MAGNIER  
Madame Patricia NOREL épouse LIBERT  
Monsieur Roger NOREL  
Monsieur Rodrigue POMMELET  
Madame VERMEERSCH épouse PUDWELL Karine  
Madame Annie QUEVAL  
Monsieur Ludovic SAISON  
Monsieur José WILLER.

Le conseil municipal, décide à main levée et à l'unanimité, d'adresser la liste ci-dessus au Directeur Départemental des Finances publiques.

#### **V – Avenant au contrat de location à l'année d'un emplacement destiné à l'installation d'une résidence mobile de loisirs : Autorisation de sous-louer**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été constaté que de nombreux résidents sous-louent leur mobil'home.

Considérant que la sous-location est interdite, comme stipulé à l'article 6 de la convention annuelle, monsieur le Maire propose de faire signer aux résidents un avenant à la convention annuelle afin que les locataires qui sous-louent leur mobil'home s'engagent à reverser 30 % du montant de la sous-location (minimum de 100 € 00 pour une semaine).

Après délibération, les membres du conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

#### **VI – Questions diverses**

##### 1) Participation des communes aux achats de masques :

Par délibération en date du 11 Juin 2020, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a décidé de fixer la participation des communes à 1 € 14 TTC par masque, soit, pour notre commune : 1 527 € 60.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention, d'émettre un avis défavorable à la participation de notre commune.

##### 2) Convention Jardin ouvrier

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un jardin est exploité par Messieurs Joyez et Baheux de manière libre et propose qu'une convention de mise à disposition soit établie avec ces derniers.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conclure une convention non renouvelable de mise à disposition d'un jardin ouvrier avec Monsieur Maxime Baheux, pour un loyer annuel de 70 € 00

### 3) Travaux d'initiative citoyenne : 1% du Budget commune

Le projet d'initiative citoyenne est un fond destiné au soutien financier de microprojets portés par des groupes d'habitants ou par une association locale et qui a pour objectif de développer une citoyenneté active dans la commune par la mise en œuvre d'une animation de proximité.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de prévoir au budget qui sera prochainement voté les crédits nécessaires à la mise en place du projet d'initiative citoyenne et de prendre contact avec la région afin de solliciter un accompagnement et un financement de ce projet.

### 4) Locations des salles - Tarifications

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le tarif des locations des salles Georges Legros et de réunion. Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de location des salles.

### 5) Dispositif 2S2C (Sport Santé Culture Civisme)

Madame DEBRIS, Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif sport, santé, civisme, culture (2S2C) qui a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord de principe pour ce dispositif.

### 6) Déplacement du bureau de vote

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de sa décision de faire déplacer le bureau de vote à la salle de réunion.

### 7) Salle Jeanne d'Arc

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Sortelle et Monsieur Dutilleul qui sollicite l'acquisition de la salle Jeanne d'Arc au prix de 41 000 € 00.

Il avait été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal la possibilité d'une rénovation solidaire pour cette même salle.

Des solutions de rénovation ou de vente de ce bâtiment seront étudiées ultérieurement.